

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 FÉVRIER 2019

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Adstock tenue le lundi 11 février 2019 à 19h30 au Centre Intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, madame la conseillère Nicole Champagne, messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Pierre Quirion, Nelson Turgeon et Michel Rhéaume, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

La directrice générale et secrétaire-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Le directeur de l'urbanisme et des communications assiste également à la séance. À l'ouverture de la séance, il est noté l'absence de la conseillère Martine Poulin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 20 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

19-02-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

4. Procès-verbal : approbation des textes du mois de janvier 2019;
5. Autorisation de paiement des dépenses du mois de janvier 2019;
6. Dépôt des états financiers non vérifiés au 30 janvier 2019;
7. Dépôt et acceptation d'un document sur la structure et le fonctionnement de la municipalité;
8. Constatation et acceptation d'une démission;
9. Dépôt et approbation de la liste des personnes endettées envers la municipalité;
10. Autorisation d'expédition des avis d'arrérages de taxes;
11. Vente pour taxes impayées : mandat à la directrice générale et secrétaire-trésorière;
12. Transport adapté de la région de Thetford Inc. : renouvellement d'adhésion et adoption des prévisions budgétaires;
13. Adoption du règlement numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;
14. Règlement numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur : accès au registre référendaire des personnes habiles à voter;
15. Appui à la Municipalité de Weedon pour contrer les inondations;
16. Dépôt de la Politique d'utilisation de l'Écocentre de Thetford;

Aménagement, urbanisme et environnement

17. 192, chemin des Cerfs : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
18. 264, rue des Tulipes : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;

19. 306, rue du Beau-Mont : analyse et décision concernant une demande de dérogation mineure;
20. Dossier Ferme Franloy Inc. : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
21. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2017;

Travaux publics et voirie

22. Prolongement de la route du Mont-Adstock : demande au MTQ;
23. Projet du Comité agroalimentaire des Appalaches : demande d'appui de la MRC des Appalaches;

Sécurité publique

24. Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1: dépôt d'une demande et autorisation d'une signature;

Loisirs, culture et vie communautaire

28. Dépôt d'un projet au Fonds culturel de la MRC des Appalaches;

Affaires diverses

25. Dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux;
26. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme projets jeunesse locaux;
27. Projet de réaménagement du boulevard Tardif et de la rue du Parc : mandat d'honoraires professionnels;
28. Mise à niveau de la station de pompage dans le cadre de Développement économique Canada : autorisation de dépenses;
29. Comptes-rendus des élus;
30. Période de questions;
31. Informations générales;
32. Levée ou ajournement de la séance.

Suite à la modification apportée à l'ordre du jour et aux sujets ajoutés en « Affaires diverses »,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires du conseil, administration générale et ressources humaines

19-02-21

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES DU MOIS DE JANVIER 2019

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu et lu le texte du procès-verbal de la séance du mois de janvier 2019 transmis électroniquement, ceux-ci les déclarant conformes aux discussions.

Il est alors proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'approuver le texte tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-22

DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 438 301.01 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS NON VÉRIFIÉS AU 30 JANVIER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers non vérifiés au 30 janvier 2019 transmis préalablement par voie électronique à chacun des élus.

Monsieur le Maire invite les élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci n'ont qu'à contacter la directrice générale et secrétaire-trésorière pour obtenir les explications.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-23

DÉPÔT ET ACCEPTATION D'UN DOCUMENT SUR LA STRUCTURE ET LE FONCTIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU qu'il apparaît important d'informer les élus, le personnel et la population sur la structure et le fonctionnement démocratique de la municipalité et encourager la participation du plus grand nombre au développement de la communauté;

ATTENDU que le document établit certaines balises, précise certains processus et sert de référence aux décideurs locaux;

ATTENDU que le document a fait l'objet d'un dépôt préalable pour commentaire auprès des membres du conseil;

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'approuver, tel que déposé le document intitulé « Structure et fonctionnement de la Municipalité d'Adstock ».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-24

CONSTATATION ET ACCEPTATION D'UNE DÉMISSION

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe les membres du conseil que monsieur Jonathan Turcotte, journalier occasionnel, a remis officiellement sa démission, par écrit, le 5 février 2019 pour une prise d'effet immédiate.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'accepter la démission de monsieur Jonathan Turcotte à titre de journalier occasionnel en date du 5 février 2019 et de le remercier pour ses services.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-25 **DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

Conformément à l'article 1022 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil, la liste des personnes endettées envers la municipalité ainsi que le solde y figurant (274 569.79 \$).

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'approuver, telle que présentée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, la liste des personnes endettées envers la Municipalité au 1^{er} février 2019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-26 **AUTORISATION D'EXPÉDITION DES AVIS D'ARRÉRAGES DE TAXES**

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à expédier les avis d'arrérages de taxes à tous les propriétaires d'immeubles dont les taxes municipales de l'année 2016 ne sont pas acquittées. À même cette communication, la directrice générale et secrétaire-trésorière informera les susdits propriétaires que la date limite de paiement des taxes dues est fixée au 10 mars 2019 et, qu'après cette date, leur dossier pourrait être déposé à la MRC des Appalaches et que leur immeuble pourra être vendu pour non-paiement de taxes municipales, le cas échéant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-27 **VENTE POUR TAXES IMPAYÉES : MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière soumet, au conseil municipal, la liste des propriétaires dont leur immeuble pourrait être vendu pour non-paiement de taxes municipales.

Il est alors proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer, à la MRC des Appalaches et dans les délais prescrits, les dossiers pour lesquels des taxes de 2016 pourraient être prescrites afin que ces immeubles soient vendus pour non-paiement de taxes municipales.

De plus, il est également autorisé que la directrice générale et secrétaire-trésorière agisse, la journée de la vente, comme enchérisseur afin de protéger la créance de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-28

**TRANSPORT ADAPTÉ DE LA RÉGION DE THETFORD INC. :
RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES**

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu d'informer la direction générale de l'organisme Transport adapté de la région de Thetford Inc. de ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock désire renouveler, pour l'année 2019, son adhésion à l'organisme Transport adapté de la région de Thetford Inc. À cet égard, la Municipalité accepte de contribuer au service de transport adapté au montant total de 3 081 \$, lequel montant représente un nombre de 15 usagers à 205.40 \$ par usager;
- que les prévisions budgétaires 2019 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué;
- que l'organisme mandataire soit désigné par l'assemblée générale des municipalités.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-29

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER
LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES,
PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE
REMPACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR
LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR**

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock a adopté le règlement d'emprunt numéro 201-16 le 6 février 2017 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur;

ATTENDU que la Municipalité souhaite amender ledit règlement afin d'inclure dans le bassin de taxation certains immeubles desservis par le réseau d'aqueduc suite aux travaux d'infrastructures, et ce, dans un souci d'équité afin que tous puissent contribuer à la mise aux normes en fonction du service qu'ils reçoivent;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Michel Rhéaume et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 14 janvier 2019;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 445 du code municipal, une copie des textes du projet de règlement;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et s'en déclarent satisfaits;

ATTENDU les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-30

RÈGLEMENT NUMÉRO 241-19 AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 201-16 AUX FINS D'AUTORISER ET DE REMBOURSER LES DÉPENSES ENGENDRÉES PAR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES, PAR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE D'AMENÉE ET LE REMPLACEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE POUR LES USAGERS DU LAC JOLICOEUR : ACCÈS AU REGISTRE RÉFÉRENDIAIRE DES PERSONNES HABLES À VOTER

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu que le règlement numéro 241-19 amendant le règlement d'emprunt numéro 201-16 aux fins d'autoriser et de rembourser les dépenses engendrées par des travaux d'infrastructures, par la construction d'une conduite d'amenée et le remplacement du réseau de distribution d'eau potable pour les usagers du lac Jolicoeur soit soumis aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire du secteur desservi pour qu'elles puissent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 532 à 560 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Lesdites personnes habiles à voter sur le règlement auront accès à un registre tenu à leur intention, de neuf heures (9h00) à dix-neuf heures (19h00), le mercredi, 6 mars 2019 au bureau de la Municipalité d'Adstock, celui-ci étant situé au 35, rue Principale Ouest, Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-31

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE WEEDON POUR CONTRER LES INONDATIONS

ATTENDU que la Municipalité de Weedon connaît régulièrement des inondations dans le secteur du lac Louise et au carrefour des rivières au Saumon et Saint-François;

ATTENDU que plusieurs études ont été réalisées sur le territoire de la Municipalité de Weedon sur les causes des inondations et les solutions à apporter sur la gestion des cours d'eau situés en amont du lac Louise et sur les travaux pouvant y être effectués;

ATTENDU les municipalités adjacentes au lac Aylmer et au Grand lac Saint-François sont concernées par les inondations régulières touchant la Municipalité de Weedon;

ATTENDU que la Municipalité de Weedon désire une intervention rapide sur son territoire afin de réduire significativement les sections importantes du territoire régulièrement inondées, lesquelles inondations sont généralement causées au carrefour des rivières au Saumon et Saint-

François, tout en affectant les secteurs des lacs Louise, Aylmer et Grand lac Saint-François;

ATTENDU que la Municipalité de Weedon demande l'appui de la Municipalité dans le dossier;

ATTENDU que l'Association des riverains du Grand lac Saint-François est d'avis à ce que la Municipalité appuie la présente demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'appuyer la démarche de la Municipalité de Weedon auprès du gouvernement du Québec afin de mettre un terme aux inondations récurrentes qui sont causées au carrefour des rivières au Saumon et Saint-François;
- de transmettre la présente résolution à la Municipalité de Weedon.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-32

DÉPÔT DE LA MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'UTILISATION DE L'ÉCOCENTRE DE THETFORD

ATTENDU l'utilisation accrue du service de l'écocentre et la volonté du conseil d'adopter des mesures concrètes pour réduire ses matières résiduelles;

ATTENDU la volonté du conseil de respecter le principe d'utilisateur-payeur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- de déposer et d'adopter la modification de la Politique d'utilisation de l'Écocentre Thetford et de charger à l'utilisateur le coût réel à partir de la 4^e visite tout en maintenant la gratuité pour les feuilles, les résidus de pelouse et les débris d'arbres;
- de transmettre la modification aux gestionnaires de l'Écocentre de Thetford.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Aménagement, urbanisme et environnement

19-02-33

192, CHEMIN DES CERFS : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure au 192, chemin des Cerfs (lot 5 448 041 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin d'autoriser une marge latérale gauche de 0.80 mètre pour l'agrandissement du bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit la largeur minimale de l'une des marges latérales à 2 mètres, et à 6.1 mètres pour les deux marges latérales combinées.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de refuser la demande de dérogation mineure telle que présentée par le propriétaire du 192, chemin des Cerfs (lot 5 448 041 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-34

264, RUE DES TULIPES : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure au 264, rue des Tulipes (lot 5 134 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac) afin d'autoriser une marge avant de 0,36 mètre pour l'agrandissement du bâtiment principal alors que le règlement de zonage numéro 69-07 prescrit une marge de recul avant minimale à 3.1 mètres.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et sur recommandation du CCU,
Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu de refuser la dérogation mineure telle que présentée par le propriétaire du 264, rue des Tulipes (lot 5 134 931 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-35

280, RUE DU BEAU-MONT : ANALYSE ET DÉCISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Le conseil étudie une demande de dérogation mineure du propriétaire du 280, rue du Beau-Mont pour la création du lot 6 288 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, sur la rue du Beau-Mont dont la profondeur du lot est de 69.90 mètres alors que le règlement de lotissement numéro 70-07 prescrit une profondeur minimale de 75 mètres.

Monsieur le Maire explique les motifs de la demande du requérant et le malaise exprimé par les parties en lien avec l'affectation des règles entourant le lotissement.

Conformément à la procédure de la LAU, et plus spécifiquement à l'article 145.6, Monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre.

Suite à l'argumentaire présenté par les personnes intéressées et à l'accord du propriétaire demandeur de la dérogation mineure,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- de reporter la décision du conseil municipal concernant la demande de dérogation mineure du propriétaire du 280, rue du Beau-Mont pour la création du lot 6 288 690 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;
- de demander au CCU de proposer au conseil municipal des balises entourant les dérogations mineures;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-36

DOSSIER FERME FRANLOY INC. : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles par laquelle Ferme Franloy Inc. souhaite aliéner et subdiviser le lot numéro lot 5 449 710 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU le rapport du Service de l'urbanisme précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) que le dossier Ferme Franloy Inc. ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-37

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017

Conformément aux directives de la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable, lancée en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), le directeur général et secrétaire-trésorier doit déposer, au conseil municipal, le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable. Tous les membres du conseil confirment avoir préalablement reçu et pris connaissance de ce rapport.

À cet égard,
Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'adopter le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux pour l'année 2017. En ce qui concerne la véracité des données incluses au rapport, celles-ci ont déjà fait l'objet d'une attestation gouvernementale.

19-02-38

Développement socio-économique

PROLONGEMENT DE LA ROUTE DU MONT-ADSTOCK : DEMANDE AU MTQ ET À LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que la route du Mont-Adstock est la propriété du ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU l'importance du mont Adstock au plan socio-économique comme attrait touristique de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que le mont Adstock a été consacré comme pôle récréotouristique régional;

ATTENDU que le Plan de développement du Pôle récréotouristique du mont Adstock réalisé par la firme Zins Beauchesne et associées recommande un développement de la montagne sur quatre saisons;

ATTENDU que les nombreux investissements prévus autour de la montagne en lien avec la station de ski et le Domaine Escapad (plus de 30 millions);

ATTENDU que la réalisation du projet récréotouristique Domaine Escapad nécessite la liaison de la route du Mont-Adstock au 6^e Rang;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander un investissement public de la part du ministère des Transports du Québec pour le prolongement de la route;

ATTENDU qu'il y a lieu de demander à la MRC des Appalaches d'identifier le projet de prolongation de la route du Mont-Adstock comme une priorité régionale et nécessaire pour la consolidation du Pôle récréotouristique du mont Adstock et d'appuyer la Municipalité d'Adstock dans sa démarche pour obtenir le financement nécessaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de demander un investissement public de la part du ministère des Transports du Québec pour le prolongement de la route du Mont-Adstock pour rendre possible la réalisation du projet Domaine Escapad;
- de demander à la MRC des Appalaches d'identifier le projet de prolongation de la route du Mont Adstock comme une priorité régionale et nécessaire pour la consolidation du Pôle récréotouristique du mont Adstock et d'appuyer la Municipalité d'Adstock dans sa démarche pour obtenir le financement nécessaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-39

PROJET DU COMITÉ AGROALIMENTAIRE DES APPALACHES : DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU que dans son plan stratégique, la Municipalité d'Adstock a identifié le secteur Sacré-Cœur-de-Marie comme un pôle de développement agroalimentaire;

ATTENDU que le Comité agroalimentaire des Appalaches souhaite déployer la phase II de leur projet qui consiste à l'implantation d'un centre de transformation agroalimentaire dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que le projet génèrera un effet positif sur le développement économique de la Municipalité et de la région;

ATTENDU que la Municipalité souhaite que le projet soit implanté sur le lot 5 135 210 du Cadastre du Québec;

ATTENDU que le site visé est contigu à la zone non agricole, et qu'en l'occurrence, il faut demander l'exclusion du lot à la CPTAQ;

ATTENDU qu'une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole est nécessaire;

ATTENDU que le centre de transformation agricole doit être implanté en deuxième rangée par rapport à la rue principale faute d'espace en frontage de la route et que pour offrir un meilleur accès, il serait justifié de planifier l'aménagement d'une rue desservant le centre de transformation agroalimentaire se raccordant avec le périmètre urbain actuel;

ATTENDU que la partie du lot 5 135 211 où serait aménagée cette rue fut incluse à la zone agricole par une décision de la CPTAQ au dossier 239160 et qu'il y a lieu d'en demander l'exclusion;

ATTENDU qu'il n'y a pas d'espaces appropriés disponibles pour les fins visées hors de la zone agricole sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que le projet soumis s'inscrit dans le cadre du Plan de développement de la zone agricole de la MRC des Appalaches et serait globalement favorable au maintien et au développement de l'agriculture;

ATTENDU qu'une demande d'exclusion soumise par la Municipalité doit être appuyée par la MRC comme l'exige le deuxième alinéa de l'article 65 de la LPTAA;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole afin d'obtenir l'exclusion de la zone agricole d'une superficie de 3,01 hectares;
- que le dossier soit transmis à la MRC des Appalaches pour obtenir sa recommandation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Travaux publics et voirie

19-02-40

TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SUR LA RUE FORTIN NORD : RECOMMANDATION DE PAIEMENT NUMÉRO 5 ET RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

ATTENDU que Les Constructions de l'Amiante Inc. ont réalisé les travaux de prolongement sur la rue Fortin Nord;

ATTENDU la recommandation de paiement datée du 7 février 2019 émanant de la firme SNC-Lavalin, chargée de projet;

ATTENDU que Les Constructions de l'Amiante Inc. ont soumis à la Municipalité une requête pour la réception finale des travaux;

ATTENDU qu'il reste une déficience à corriger;

ATTENDU la recommandation de la firme SNC-Lavalin, mandatée par la Municipalité, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux et de retenir un montant pour corriger la déficience;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement numéro 5 au montant de 64 164.72 \$ présenté par l'entrepreneur Les Constructions de l'Amiante Inc. pour les travaux de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Réjean;
- d'appliquer une retenue de 2 000 \$ afin de corriger la déficience;
- de procéder à l'acceptation finale des travaux conformément à la recommandation de la firme SNC-Lavalin.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-41

TRAVAUX FINANCÉS CONJOINTEMENT PAR LE PROGRAMME DE SUBVENTION AIRRL, PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15 ET PAR UNE RÉSERVE FINANCIÈRE : DEMANDE DE PAIEMENT NUMÉRO 3 ET RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX

ATTENDU que le conseil municipal ne s'était pas déclaré satisfait des travaux exécutés par la firme Sintra Inc. dans le cadre des travaux réalisés en 2017 et 2018;

ATTENDU que le conseil municipal souhaitait des éclaircissements sur le montant facturé;

ATTENDU que les deux parties ont pu convenir à une entente pour le paiement des travaux exécutés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- de libérer la retenue et d'autoriser le paiement numéro 3 au montant de 53 973.42 \$ présenté par l'entrepreneur Sintra Inc. pour les travaux de réfection et de pavage subventionné par le programme AIRRL.
- de procéder à la réception finale des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-42

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM) 2018-2019 : ADOPTION DU RAPPORT DE DÉPENSE

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,
Et résolu ce qui suit :

- d'approuver les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 45 373 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec;
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sécurité publique

19-02-43

VOLET 2 DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE OFFERT PAR L'AGENCE MUNICIPALE 9-1-1: DÉPÔT D'UNE DEMANDE ET AUTORISATION D'UNE SIGNATURE

ATTENDU que le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU que la Municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU que la Municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en décembre 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Nelson Turgeon,
Et résolu ce qui suit :

- que la Municipalité d'Adstock présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 12 000 \$ dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la Municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;
- que la Municipalité d'Adstock autorise madame Julie Lemelin à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le formulaire de demande d'aide financière attestant que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Loisirs, culture et vie communautaire

19-02-44

DÉPÔT D'UN PROJET AU FONDS CULTUREL DE LA MRC DES APPALACHES

ATTENDU la volonté du conseil municipal de procéder à une demande dans le fonds culturel de la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la mesure s'inscrit dans le plan d'action de la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU que le projet « Peindre Adstock » s'adresse aux peintres de la région, ceux habitant le territoire de la municipalité et ceux qui aimeraient s'initier aux rudiments de la peinture;

ATTENDU que le projet est évalué à 12 500 \$ et que la Municipalité fournira l'aide technique, matérielle et financière pour la réalisation du projet;

Dans ce contexte,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- de présenter une demande d'aide financière de 2 000 \$ dans le cadre du programme Fonds culturel de la MRC des Appalaches pour la réalisation du projet intitulé « Peindre Adstock ».
- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Affaires diverses

19-02-45

DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

ATTENDU le besoin de collecter des données afin d'établir un plan de gestion des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU le Programme de gestion des actifs municipaux offert par la Fédération canadienne des municipalités pour développer un programme de gestion des actifs municipaux;

ATTENDU que la part du financement du programme que la Municipalité doit financer est de 20 %;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Pierre Quirion,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, une demande de subvention au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités pour collecter des données pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs des réseaux d'aqueduc et

d'égout sanitaire et pluvial (plan d'intervention) de la Municipalité d'Adstock;

- que la Municipalité d'Adstock s'engage à mener les activités suivantes dans le cadre du projet proposé soumis au Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités afin d'améliorer son programme de gestion des actifs :
 - collecte de données des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial;
 - intégration des données dans un logiciel de gestion des actifs;
 - production d'un plan de gestion des actifs des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire et pluvial (plan d'intervention);
- d'autoriser le financement des coûts associés à la Municipalité à ce projet pour couvrir 20 % du budget global, soit un montant de 12 500 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-46

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME PROJETS JEUNESSE LOCAUX

ATTENDU l'appel de projets du Programme jeunesse locaux;

ATTENDU que le programme permettra d'accroître la capacité des organisations d'agir localement pour le mieux-être des jeunes;

ATTENDU l'objectif d'accroître l'offre de loisirs de la Politique des familles et des aînés;

ATTENDU qu'il y a lieu de déposer un projet;

ATTENDU que le projet consiste à développer le Service des loisirs en créant notamment un poste de chargé de projet afin d'aider le coordonnateur dans l'organisation d'activités et d'événements ciblant la jeunesse;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le dépôt d'une demande financière au montant de 50 000 \$ au Programme projets jeunesse locaux afin de développer le Service des loisirs;
- d'autoriser monsieur Justin Lessard Nadeau, coordonnateur du service des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires, à déposer le projet auprès du Programme projets jeunesse locaux pour et au nom de la Municipalité d'Adstock;
- d'autoriser madame Julie Lemelin, directrice générale, à signer tous les documents administratifs relatifs à la bonne conduite du dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-47

PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD TARDIF ET DE LA RUE DU PARC : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une étude entourant l'aménagement urbain du boulevard Tardif et de la rue du Parc afin d'améliorer la sécurité des citoyens et des jeunes;

ATTENDU le dépôt d'une pétition de citoyens du boulevard Tardif;

ATTENDU les recommandations du plan de déplacement de l'école Aux Quatre-Vents déposé par l'organisme À pied, à vélo, ville active;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Pierre Quirion,

Et résolu d'accepter l'offre de services de la firme Groupe A Annexe U au montant de 7 900 \$, taxes en sus, pour la réalisation d'une activité de consultation et la présentation d'un concept de réaménagement du boulevard Tardif et de la rue du Parc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

19-02-48

MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE DANS LE CADRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE CANADA : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU les travaux réalisés dans le cadre du projet de la consolidation du parc industriel;

ATTENDU le besoin de changement et de relocalisation d'une vanne pour la mise à niveau de la station de pompage secteur Saint-Méthode;

ATTENDU la libération de la retenue à la compagnie Turcotte – 1989 inc. étant donné la réalisation des travaux réalisés en 2016 et 2017 pour la mise à niveau de la station de pompage secteur Saint-Méthode;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Nelson Turgeon,

Appuyé par le conseiller Sylvain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'autoriser le paiement d'un montant de 8 000 \$, taxes en sus, à CGR Procédé pour l'achat et la relocalisation d'une vanne pour la mise à niveau à la station de pompage du secteur Saint-Méthode;
- d'autoriser le paiement d'un montant de 28 353.47\$, taxes incluses, à Turcotte – 1989 Inc. dans le cadre du projet de mise à niveau de la station de pompage du secteur Saint-Méthode.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, Monsieur le Maire commente chacun d'eux.

- 21 février 2019 : reprise de la journée de glisse municipale au mont Adstock.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

19-02-49

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 21h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé tout un chacun des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

La directrice générale,

Pascal Binet

JL

Julie Lemelin